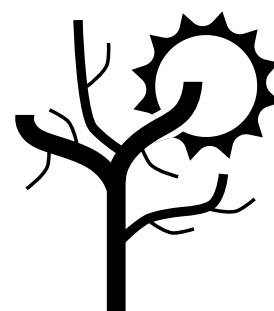




Sécheresse



Le présent dossier fait partie de l'analyse nationale des risques
« Catastrophes et situations d'urgence en Suisse »

Définition

La sécheresse se définit d'une manière générale comme un manque d'eau sur une période prolongée (plusieurs mois à plusieurs saisons). Une sécheresse apparaît lorsque le besoin en eau (de l'environnement, de l'exploitation forestière et de l'agriculture, de l'approvisionnement en eau et en énergie, de la navigation, etc.) est supérieur à l'offre en eau. De faibles précipitations cumulées et une évaporation excessive peuvent entraîner un déficit hydrique qui peut causer, sur une période prolongée, une sécheresse. Le « Standardized Precipitation Index (SPI) » est un indicateur du déficit hydrique. Il indique l'écart entre le volume de précipitations du mois précédent (ou sur une période plus longue) et la moyenne à long terme. Selon la durée, le déficit hydrique touche différemment divers domaines. Par exemple, l'agriculture ressent les effets négatifs d'un volume de précipitations inférieur à la moyenne au bout de 1 à 3 mois tandis que l'approvisionnement en énergie ou en eau ne sera touché que sur une période plus longue.

Pour l'environnement et l'agriculture, l'humidité des sols joue un rôle crucial. Les niveaux et débits des cours d'eau sont particulièrement importants pour l'irrigation agricole et la production d'énergie. Pour l'approvisionnement en eau potable en revanche, c'est le niveau des nappes phréatiques qui est déterminant. Une sécheresse particulièrement extrême touche généralement un large territoire (p. ex. tout le nord de la Suisse et les pays frontaliers).

La sécheresse va souvent de pair avec des températures élevées. Mais elle peut également survenir indépendamment des températures ambiantes (p. ex. en hiver), perdurer après une phase de canicule et même s'accroître.

Le dossier Sécheresse se distingue du dossier Canicule par le fait qu'il est consacré essentiellement aux conséquences du manque d'eau. Dans le dossier Canicule, l'accent est mis sur les conséquences des températures élevées. La sécheresse représente également un facteur de risque pour les incendies de forêt auxquels un dossier spécifique est également consacré.

Février 2026



Contenu

Exemples d'événements	3
Facteurs d'influence	5
Intensité des scénarios	6
Scénario	7
Conséquences	9
Risque	13
Bases juridiques	14
Informations complémentaires	15

Exemples d'événements

Les exemples concrets aident à mieux comprendre la nature d'un type d'événement. Ils illustrent la manière dont il survient, son déroulement et ses conséquences.

Printemps à automne 2022 Suisse

Manque de précipitations

Des températures plus élevées que la moyenne sur une longue période, un rayonnement solaire intense et de faibles précipitations causent une sécheresse dans pratiquement tout le pays. Aucune précipitation n'ont été enregistrées notamment en mars, mai et juillet et les précipitations annuelles de 2022 n'ont atteint que 70 à 90% des volumes habituels répertoriés entre 1991 et 2020. Ce n'est qu'à la fin de l'été et en automne que de fortes précipitations ont été enregistrées, ce qui a permis d'équilibrer quelque peu le bilan annuel.

L'eau se fait même rare en été en raison de la sécheresse. Le niveau des nappes phréatiques et celui des cours d'eau atteignent leurs plus bas niveaux historiques. La population est appelée à économiser l'eau dans de nombreux cantons et des amendes sont infligées dans le sud du Tessin lorsque les mesures de restriction d'eau ne sont pas respectées. Des pénuries d'approvisionnement en eau ont été enregistrées dans neuf cantons mais ont pu être compensées via les réseaux d'alimentation en eau, d'alimentation de secours et par des livraisons d'eau dans des véhicules-citernes. Dans 14 cantons, une restriction d'utilisation des eaux de surface est imposée pour l'irrigation agricole pendant plusieurs mois. La sécheresse a causé des dommages considérables dans l'agriculture.

En raison du bas niveau des eaux, de nombreuses centrales hydroélectriques ont dû cesser de fonctionner au moins à court terme et environ 15% d'électricité en moins a été produite. Les difficultés logistiques dues au niveau historiquement bas du Rhin ont entravé l'approvisionnement de produits pétroliers. Afin de garantir cet approvisionnement, l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) a libéré une partie des réserves obligatoires. La navigation sur plusieurs lacs s'est vue restreinte. On observe également un impact sur le plan écologique : 18 cantons ont dû mettre en place des pêches de sauvetage.

La sécheresse qui sévissait depuis l'hiver a augmenté le risque d'incendies de forêt. Les cantons de Berne, du Tessin et du Valais ont connu des feux de forêts.

Printemps à automne 2018 Suisse

Situation anticyclonique durable

Une période de chaleur et de sécheresse a débuté en avril en raison d'une situation anticyclonique stable qui s'est installée sur une grande partie de l'hémisphère nord et qui a perduré jusqu'en automne. Des feux de forêts ont éclaté dans plusieurs régions de Suisse dès avril, certains cantons décrétant alors une interdiction absolue de faire du feu. Depuis le début des mesures en 1864, le déficit de précipitations enregistré entre avril et août en Suisse orientale n'a quasiment jamais été aussi extrême. On a enregistré un volume correspondant à seulement 45% du volume de précipitations habituel. Suite au manque de précipitations, le niveau des nappes phréatiques et le débit des sources diminuent, causant une pénurie d'eau. En juin, diverses communes ont appelé la population à économiser l'eau. Suite aux températures élevées de l'eau dues à la canicule et aux faibles niveaux et débits des cours d'eau, une pêche de sauvetage d'environ 30 000 poissons a dû être mise en place dans le canton de Thurgovie. Dans l'agriculture, des pertes de recettes ont été enregistrées notamment sur les surfaces herbagères. La pénurie de fourrage dans certaines régions montagneuses a entraîné des mesures d'abattage exceptionnelles à grande échelle. À la fin de l'été et en automne, les bateaux de navigation intérieure ne pouvaient plus transporter que 30 à 40% du fret habituel en raison du faible niveau des eaux.

Été 1947
Plateau suisse
Sécheresse

En Suisse, la sécheresse de l'été 1947 a pour caractéristique une longue phase chaude quasi dépourvue de précipitations. Seul le mois de juillet affiche des précipitations normales. Celles-ci sont toutefois mal réparties et la végétation n'en profite que de façon limitée. Vers la fin de l'été, le dessèchement et l'encroûtement des sols sont tels que les pluies ne ramollissent la terre que sur une épaisseur de 25 cm, alors que d'ordinaire elles pénètrent jusqu'à deux mètres de profondeur. En conséquence de cette faible pluviosité, le produit de la seconde fauche des prairies naturelles ou artificielles est pratiquement nul. La récolte de pommes de terre souffre du manque d'eau, celle de la paille est insuffisante et le rendement des céréales est inférieur à la moyenne. Même les CFF sont touchés : en raison du niveau insuffisant des lacs de barrage nécessaires à la production d'électricité, ils ont dû réduire le nombre de trains de voyageurs de 5% à partir du mois de novembre. Les dommages économiques sont immenses : on évalue les pertes de revenus pour les exploitations agricoles entre 700 millions et 1,1 milliard de francs (niveau des prix de 1991) (Schorer, 1992).

Facteurs d'influence

Les facteurs suivants peuvent influencer sur la survenance, l'évolution et les conséquences d'un événement.

Source de danger	<ul style="list-style-type: none"> – Déficit de précipitations (intensité et durée) – Évaporation accrue en raison des températures élevées de l'air, du vent et de la durée d'ensoleillement – Sécheresse du sol, faible niveau des nappes phréatiques et des sources (tarissement) – Bas niveau des eaux et faibles débits des lacs et cours d'eau, bas niveau des réservoirs d'eau (conditions de neige et niveau de remplissage des lacs de retenue) – Besoin accru en eau (ménages privés, économie et agriculture) – Gestion ou mauvaise gestion de l'eau (équilibre entre la protection contre les crues, le besoin en eau des secteurs de l'énergie et de l'agriculture et la protection de l'écosystème) – Écoulement d'eau accru à la surface du sol lors des précipitations (fortes précipitations sur des sols desséchés) – Qualité limitée de l'eau (les températures élevées de l'eau en raison de la faible quantité d'eau favorise la prolifération de germes et de polluants) – Dégradation de la qualité de l'air (teneur plus élevée en poussières fines et polluants de l'air en raison des sols asséchés et de la fumée dégagée par les incendies de forêt)
Moment	<ul style="list-style-type: none"> – Saison (plus d'impact au printemps, en été et en automne que durant l'hiver) – Événements annuels ou pluriannuels (bilan hydrique et pluviométrique sur une longue période)
Localisation / Étendue	<ul style="list-style-type: none"> – Étendue du phénomène (échelle européenne, nationale ou régionale) – Caractéristiques de la zone affectée (topographie, bassin versant, réservoirs d'eau, proportion d'exploitations agricoles, proportion de forêts, densité de peuplement)
Déroulement	<ul style="list-style-type: none"> – Durée et intensité de la période de sécheresse – Prévisions et alerte – Risque accru d'une apparition simultanée de sécheresses, canicules et incendies de forêt – Comportement des grands consommateurs d'eau (utilisation plus économe des ressources en eau, autres sources d'eau) – Attitude des organisations concernées, des forces d'intervention et des autorités compétentes (gestion de l'eau, mesures à court terme d'interdiction pour l'agriculture de prélever de l'eau dans des cours d'eau ou interdiction de laver sa voiture et d'arroser son jardin) – Réaction de la population et des milieux politiques (adaptation du comportement quotidien, appel politique, etc.)

Intensité des scénarios

Selon les facteurs d'influence, différents événements peuvent se dérouler avec des intensités différentes. Les scénarios ci-après représentent un choix parmi de nombreuses possibilités et ne constituent pas une prévision. Ils permettent d'anticiper les conséquences potentielles d'un événement afin de pouvoir s'y préparer.

1 – Considérable

- Grande partie du territoire suisse touchée, différences régionales observées
 - Sécheresse estivale avec seulement 60 à 80% du volume habituel de précipitations
 - Beaucoup de petits cours d'eau sont asséchés. Les niveaux des lacs diminuent et le débit des grandes rivières est faible
 - Recul du débit des sources, y compris tarissement des sources et baisse du niveau des nappes phréatiques
 - Faible humidité des sols; sécheresse des sols perceptible dans l'agriculture
-

2 – Majeure

- Tout le nord de la Suisse et quelques pays frontaliers touchés
 - Sécheresse estivale avec seulement 40 à 60% du volume habituel de précipitations après une année précédente déjà sèche (été et hiver)
 - Petits cours d'eau asséchés en beaucoup d'endroits, moyens cours d'eau asséchés à certains endroits; approvisionnement limité en électricité des centrales hydroélectriques
 - Recul important du débit des sources, y compris tarissement de sources et baisse significative du niveau des nappes phréatiques
 - Sécheresse significative des sols: manque de fourrage dans les herbages et pertes de rendement pour l'agriculture
-

3 – Extrême

- Toute la Suisse et une grande partie de l'Europe touchées
 - Série de plusieurs périodes de sécheresse extrêmes sur trois à cinq ans, y compris une sécheresse estivale avec seulement 20 à 40% du volume habituel de précipitations
 - Petits cours d'eau asséchés en beaucoup d'endroits, grands cours d'eau asséchés à certains endroits ou complètement
 - Recul très important du débit des sources, y compris tarissement de nombreuses sources et baisse significative du niveau des nappes phréatiques, également dans les aquifères des vallées pour 1 à 2 ans
 - Situation de pénurie d'électricité en Europe avec quelques phases critiques (pénurie d'électricité jusqu'à - 50%)
 - Sécheresse significative des sols: pertes de rendement massives dans la culture des champs et la culture fourragère
 - Nombreux abattages exceptionnels qui concernent 20% du cheptel national de ruminants (env. 400 000 animaux).
 - Multiplication incontrôlée de parasites tels que les bostryches ou de microorganismes tels que les cyanobactéries dans les eaux
 - Conflits locaux entre les usagers de l'eau concernant la répartition des ressources hydriques
-

Scénario

Le scénario suivant est fondé sur le degré d'intensité majeur.

Situation initiale / Phase préliminaire

À la suite d'un hiver et d'un été relativement pauvres en précipitations, les niveaux d'eau des lacs, rivières et nappes phréatiques présentent déjà au printemps des valeurs inférieures à la moyenne. Au vu des faibles quantités de neige en montagne, il faut en outre s'attendre à peu d'eau de fonte. Le remplissage des lacs d'accumulation alpins est inférieur à la moyenne. Les mois de février et de mars ne connaissent presque pas de précipitations. Les experts s'inquiètent de conséquences potentielles si la situation météorologique ne change pas rapidement.

Phase de l'événement

En mai, on enregistre quelques pluies locales peu abondantes ayant peu d'impact sur la végétation. Les précipitations demeurent rares tout l'été; on enregistre seulement 40 à 60% du volume habituel de précipitations par rapport aux moyennes pluriannuelles. Il en résulte un déficit hydrique; la faible offre en eau ne peut pas couvrir le besoin en eau de différents secteurs. L'été sec est également chaud et on assiste à plusieurs courtes périodes de canicule.

Les pénuries dans l'approvisionnement en eau augmentent et doivent être compensées via les réseaux d'alimentation en eau. Quelques hameaux reçoivent un approvisionnement d'urgence en eau potable via des véhicules-citernes. Certains habitants quittent leur habitation pour une courte durée et restent chez des amis ou des proches dans des lieux disposant d'un approvisionnement en eau potable. De nombreux cantons demandent à la population d'économiser l'eau et interdisent le remplissage de piscines privées, le lavage de voitures, l'arrosage de jardins et de terrains de sport.

Les cours d'eau qui ne sont alimentés que par la pluie sont les premiers touchés et présentent des niveaux d'étiage, voire sont asséchés sur de longues distances. À partir de juin, les cours d'eau alimentés par l'eau de fonte et par les lacs voient aussi leur niveau baisser. La navigation (tourisme) et la capacité de chargement des bateaux de marchandises sur le Rhin sont limitées. En outre, la production d'électricité des centrales hydrauliques et à accumulation est touchée et en raison du bas niveau des eaux, les eaux usées épurées peuvent être difficilement diluées dans les cours d'eau récepteurs des stations d'épuration.

La sécheresse des sols entraîne des pertes de revenus massives dans l'agriculture. Le manque d'eau et de fourrage est tellement important que des abattages exceptionnels d'animaux de rente sont inévitables. Au vu des faibles niveaux des cours d'eau, les cantons doivent limiter ou interdire le prélèvement d'eau pour l'agriculture. Cela entraîne certains conflits entre les autorités régionales concernant la répartition des ressources hydriques.

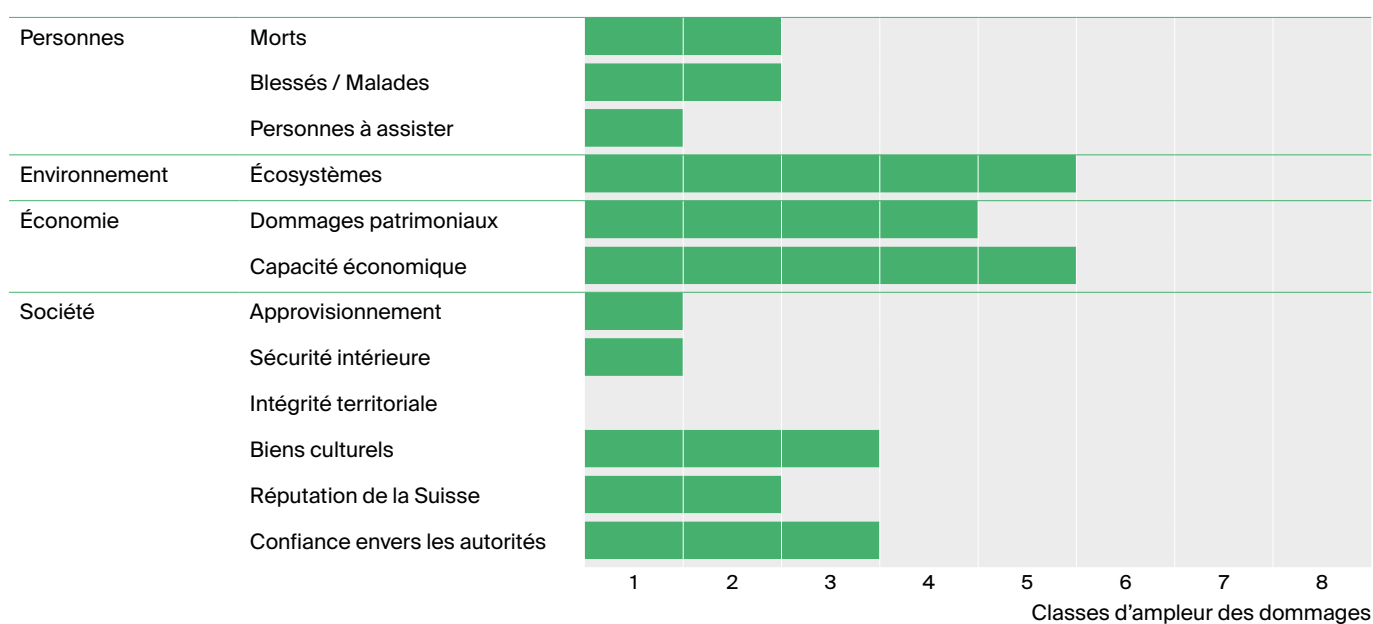
Pendant toute la phase de sécheresse, il existe un risque élevé d'incendies de forêts en Suisse. Plusieurs petits feux de forêts et quelques grands incendies sont à déplorer en raison de divers facteurs (foudre, feux de camp, feux d'artifice, etc.). La qualité de l'air est fréquemment dégradée durant la période de sécheresse en raison des périodes de canicules, de la fumée dégagée par les incendies de forêts et de la poussière. Les personnes souffrant de maladies des voies respiratoires sont particulièrement touchées.

Ce n'est qu'à la mi-septembre que la situation météorologique générale jusque-là dominante change. Un front de basses pressions avance rapidement en direction de l'Est, arrosant au passage l'Europe centrale.

Phase de rétablissement	À la mi-octobre, l'eau en surface est de nouveau présente en quantités suffisantes. Des pluies abondantes et persistantes tombent début décembre. Le bilan annuel des précipitations reste malgré cela largement inférieur à la norme. Il faudra attendre plus de 2 ans avant que les nappes phréatiques retrouvent leur niveau normal.
Déroulement dans le temps	Une sécheresse estivale très intense survient après une longue période de sécheresse (12 mois) avec des précipitations inférieures aux valeurs moyennes, ce qui rend la situation critique. La période de sécheresse aiguë dure 6 mois. Dans leur ensemble, les conséquences de la sécheresse peuvent s'observer durant plus de 2 ans.
Extension dans l'espace	La sécheresse persistante concerne toute la Suisse et les pays frontaliers. Les régions sont impactées différemment par la sécheresse. Le Jura et les zones de basse altitude sont particulièrement touchés.

Conséquences

Pour évaluer les conséquences d'un scénario, on l'examine à l'aune de douze indicateurs répartis dans quatre domaines. L'ampleur attendue du scénario décrit est représentée dans le diagramme et commentée dans le texte ci-après. Chaque classe d'ampleur supérieure correspond à une augmentation des dommages de facteur trois.



Personnes

Comme la température ne dépasse généralement pas les 35 °C, le nombre de personnes souffrant de la chaleur est à peine supérieur à celui des autres années. Des problèmes de santé surviennent en particulier dans les homes pour personnes âgées et les EMS.

La qualité de l'air est régulièrement fortement détériorée par les incendies de forêts et la poussière, ce qui pose un problème sanitaire supplémentaire aux personnes souffrant déjà de maladies. Les conséquences sur la santé, notamment des personnes asthmatiques, s'intensifient en raison de la formation accrue de poussière. Ces conséquences peuvent même être mortelles pour les personnes qui souffrent d'asthme sévère ou d'autres maladies respiratoires.

La baisse du niveau des eaux dans les cours d'eau stagnants et l'augmentation de la température de l'eau due à sa faible quantité favorisent la prolifération de bactéries telles que les algues bleues et d'agents pathogènes (p. ex. puces de canard) qui mettent en danger la santé des baigneurs et des animaux tels que les chiens. Cette situation ne présente toutefois pas de risques graves pour la santé de la population.

Au cours de l'été, certaines maisons d'habitation, maisons de vacances, fermes ou granges sont la proie des flammes, causant aussi des dommages corporels (tant pour les habitants que pour les forces d'intervention).

Pour l'ensemble de la Suisse, la sécheresse estivale et ses conséquences ont entraîné 20 décès. En outre, 50 personnes sont en danger de mort, 350 sont gravement blessées et 6000 sont légèrement blessées. La plupart des maladies et décès sont causés par des maladies des voies respiratoires. Aucune personne n'est morte de soif.

Ponctuellement, il peut arriver que l'approvisionnement public en eau potable ne fonctionne plus. Certains habitants quittent donc volontairement leur habitation pour une courte durée et restent chez des amis ou des proches dans des lieux disposant d'un approvisionnement en eau potable. Un soutien psychologique doit toutefois être apporté aux éleveurs et agriculteurs qui ont perdu leurs animaux voire leur exploitation. On parle ici d'un soutien apporté à environ 60 personnes sur 3 mois.

Environnement

Le niveau des cours d'eau et des lacs est en forte baisse. En juin, plusieurs petites rivières sont à sec. Dès le début du mois d'août, certains grands cours d'eau peuvent même être traversés à gué en certains endroits.

La sécheresse porte parfois gravement atteinte aux écosystèmes des lacs, étangs, mares, rivières et ruisseaux. La chute du niveau des eaux ainsi que la température élevée de l'eau entraînent une mortalité des poissons dans de nombreuses rivières, et surtout dans de nombreux lacs. Bien que, dans certaines rivières, des poissons aient pu être déplacés, certains cantons ont dû recourir à des pêches de sauvetage. Il est à craindre que certaines espèces de poissons aient été fortement décimées et que la reconstitution des stocks soit très lente, voire impossible.

Le bas niveau des eaux impacte également les plantes qui doivent être arrosées car la qualité de l'eau est moins bonne et les plantes absorbent donc des concentrations plus élevées de substances nocives.

De fortes précipitations locales surviennent dès l'été. Le sol asséché ne pouvant absorber suffisamment rapidement ces grandes quantités d'eau, d'importants ruissellements de surface se forment, causant des dommages.

Une grande partie de la forêt suisse et d'autres écosystèmes sont touchés par la sécheresse. En outre, la capacité de résistance des arbres est amoindrie, ce qui les expose davantage aux attaques de bostryches. Cela entraîne le dépérissement de grandes surfaces forestières exposées qui se régénéreront toutefois naturellement, à quelques exceptions près, au bout de 2 à 10 ans, sans réduction notable d'importants services écosystémiques. Sur 200 km², cependant, le nombre d'arbres qui meurent dans des forêts à fonction protectrice particulière est si élevé que cette fonction sera fortement limitée pendant plus de 20 ans en moyenne.

Malgré l'interdiction de faire du feu, la sécheresse persistante entraîne une augmentation des petits incendies de forêt, de cultures et de broussailles, dont les causes sont diverses. Les cantons du Jura, du Valais et du Tessin connaissent des incendies de forêt à plus grande échelle, sur une surface d'environ 400 ha, causant une importante pollution de l'air.

Économie

Dès le début de la période de sécheresse, l'humidité du sol décroît fortement. Avec l'aggravation de la situation d'urgence, des pertes de récoltes significatives sont enregistrées au plus tard à partir de juillet en raison des dommages dus à la sécheresse et des dommages croissants dus aux insectes nuisibles ainsi que des frais supplémentaires liés à l'irrigation. Les cultures de pommes de terre, de betteraves et de légumes sont particulièrement touchées.

Au vu des faibles niveaux des cours d'eau, certains cantons interdisent le prélèvement d'eau pour l'irrigation de l'agriculture. Beaucoup de sources privées se tarissent. Malgré le soutien de la protection civile et de l'armée, il y a des pénuries d'approvisionnement en eau dans les exploitations agricoles et d'alpage ; les surfaces agricoles utiles irrigables ne peuvent plus être suffisamment irriguées.

La baisse des revenus sur les surfaces herbagères implique l'achat supplémentaire de fourrage grossier coûteux. Le manque de fourrages et d'eau potable pour les animaux de rente, notamment dans les zones d'estivage, entraîne un abattage massif d'animaux, en particulier de bovins.

La production agricole s'effondre dans les régions les plus touchées et nombre d'exploitations voient leur existence mise en danger.

D'autres secteurs économiques, comme le tourisme, ressentent aussi les conséquences de la pénurie d'eau. L'approvisionnement en eau de certains restaurants de montagne ou cabanes est supprimé et ces derniers doivent temporairement fermer ; la navigation touristique est également restreinte.

Le bas niveau des rivières et la hausse des températures de l'eau limitent la production d'électricité des centrales hydroélectriques durant la sécheresse d'au maximum 25%. Durant cette période, les centrales à accumulation produisent jusqu'à 30% d'électricité en moins en raison de la baisse du taux de remplissage des lacs de barrage. Comme une large partie de l'Europe est également touchée par la sécheresse, il est difficile d'importer l'électricité et les prix de l'énergie restent élevés.

La capacité de refroidissement des cours d'eau est fortement limitée. Les centrales nucléaires, centres de calcul, entreprises transformatrices de denrées alimentaires et infrastructures de l'industrie pharmaceutique ayant une forte consommation thermique doivent réduire temporairement leur production : ils sont en effet contraints de prélever moins d'eau et de rejeter moins de chaleur dans les cours d'eau. Il en résulte une sous-production d'électricité et le risque de pénurie d'électricité augmente. Il n'est toutefois pas nécessaire de recourir à des mesures de contingentement.

La navigation sur le Rhin est fortement restreinte à partir de juillet en raison du faible niveau des eaux et à partir d'août, les bateaux de marchandises de grande taille ne peuvent plus traverser le Rhin qu'avec un chargement très réduit. Le recours à d'autres moyens de transport n'offre qu'une compensation partielle et des retards sont enregistrés dans les livraisons d'engrais, de fourrages, d'oléagineux, de céréales et d'huiles minérales. Pour les huiles minérales, des réserves obligatoires doivent être débloquées.

Les sapeurs-pompiers sont sur le pied de guerre et doivent intervenir de plus en plus souvent, au rythme des incendies qui se multiplient, en particulier vers la fin de la période de sécheresse. Parfois, les moyens disponibles (fourgons tonne-pompe et hélicoptères) sont requis à plusieurs endroits en même temps, ce qui pose des problèmes de ressources.

Les coûts pour les dommages matériels, la maîtrise de l'événement et la remise en état s'élèvent environ à 870 millions de francs. Dans son ensemble, la réduction de la capacité économique s'élève environ à 2,7 milliards de francs.

Société

Les réserves se réduisant à vue d'œil, l'usage de l'eau est drastiquement limité. Des pénuries se font sentir à maints endroits et plusieurs cantons interdisent le prélèvement d'eau. Les communes n'ayant pas de système d'approvisionnement redondant sont les premières touchées. Mais même les communes qui s'approvisionnent à partir de deux sources indépendantes ou dont l'approvisionnement n'est pas relié à un réseau finissent par être impactées par la baisse du niveau des nappes phréatiques. Dès le mois de juin, de nombreuses communes appellent la population à économiser l'eau et interdisent le lavage des voitures, le remplissage des piscines privées et l'arrosage des jardins et pelouses. Les fontaines publiques sont arrêtées. La police augmente le nombre de ses patrouilles et met à l'amende les contrevenants.

Début août, la situation de certains réseaux d'alimentation en eau potable se complique de jour en jour : les débits de sources diminuent de manière significative et certaines se tarissent complètement. La population est limitée dans son utilisation de l'eau et le niveau de vie habituel ne peut plus être garanti. L'approvisionnement en eau potable peut toutefois être continuellement assuré presque partout en Suisse grâce aux réseaux de distribution d'eau et à l'emploi des camions-citernes. L'approvisionnement en eau potable et la gestion des eaux usées sont parfois interrompus :

- L'approvisionnement en eau potable est interrompu à plusieurs reprises dans les petits hameaux qui ne sont pas reliés au réseau d'eau potable et qui ne peuvent pas être approvisionnés suffisamment rapidement par des camions-citernes. Quelque 1500 personnes sont touchées pendant environ une semaine.

- Plus aucun drainage n'est possible en cas d'interruption de l'approvisionnement en eau. Durant cette période, les personnes n'ayant pas accès à l'approvisionnement en eau potable ne disposent pas non plus d'une gestion des eaux usées.
- Denrées alimentaires : les pertes agricoles entraînent des dommages économiques et des restrictions d'assortiments mais aucune pénurie d'approvisionnement.

Les biens culturels sont également touchés par la sécheresse, notamment les jardins et les parcs historiques. Certains bâtiments historiques construits avec des matériaux sensibles sont également endommagés. Le climat intérieur sec des petites archives, musées et bibliothèques qui ne disposent pas de climatisation a un impact négatif sur certains biens culturels meubles.

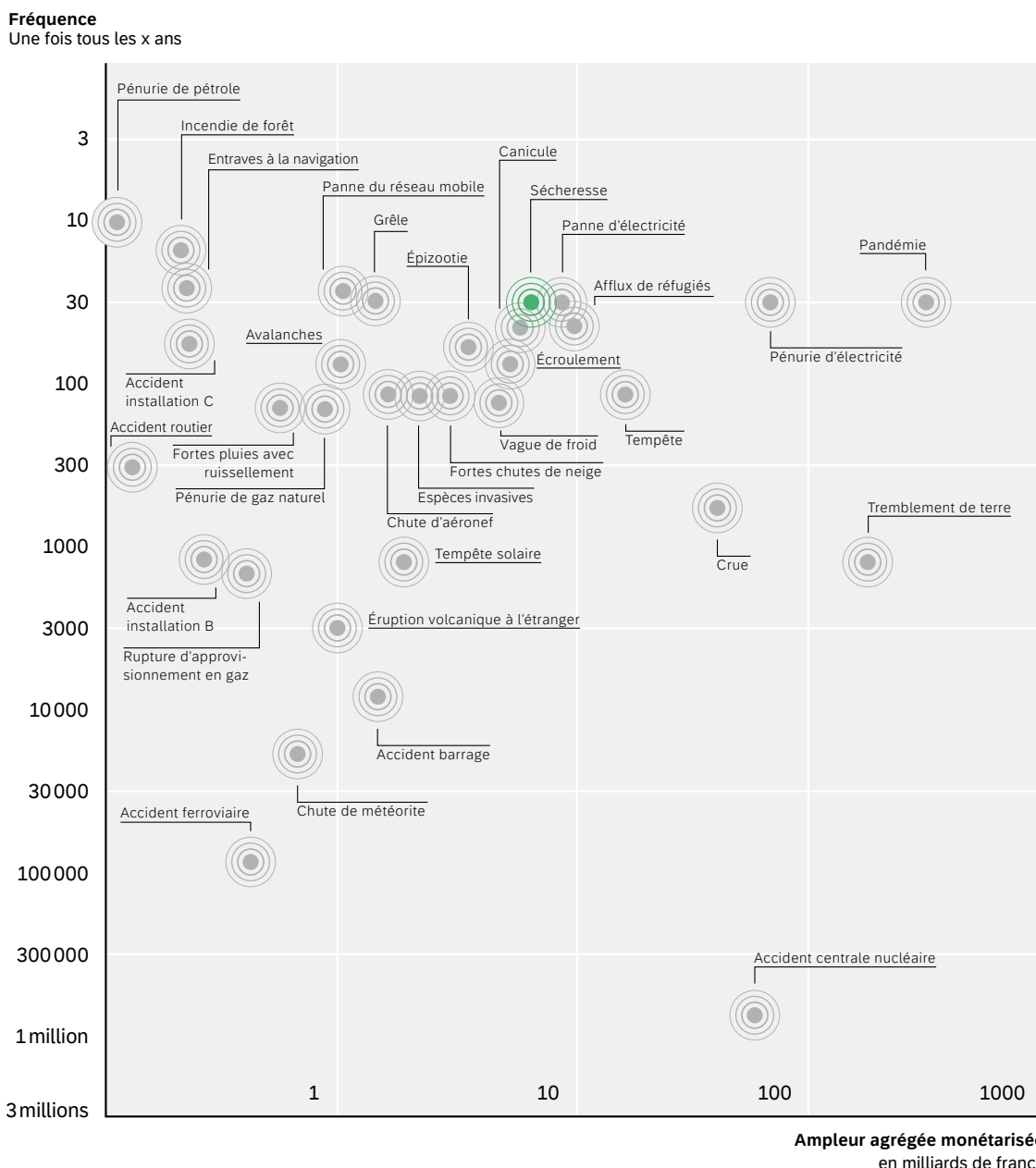
Une partie de la population se montre inquiète. La ruée sur les rayons de bouteilles d'eau et d'autres boissons entraîne brièvement des ruptures de stocks dans le commerce de détail à certains points de vente. Des disputes éclatent ici et là lorsque les restrictions ne sont pas respectées, par exemple lorsque certaines personnes lavent leur voiture ou que des exploitations agricoles prélèvent de l'eau malgré l'interdiction en vigueur. L'approvisionnement en eau potable représente un thème très émotionnel car la population suisse est habituée à une grande qualité dans ce domaine. Cela entraîne des comptes rendus critiques dans les médias suisses. L'insatisfaction crée une perte de confiance dans l'État et ses institutions.

La gestion commune de grands bassins versants atteint ses limites en raison de la pluralité des acteurs impliqués et des intérêts divergents. Certains cantons et communes n'arrivent pas à se mettre d'accord sur les interdictions. Cela entraîne des situations contradictoires dont s'emparent les médias. La transparence de l'attribution de l'aide de la Confédération à certains cantons pour lutter contre les incendies et pour l'approvisionnement en eau des alpages est également remise en question.

Les pays étrangers suivent de près l'évolution de la situation en Suisse et sa gestion du manque d'eau. Les pays limitrophes souffrent également de la sécheresse. Nombre de ces pays sont inquiets quant aux conséquences du bas niveau des cours d'eau partant de Suisse, notamment ceux du Rhin. Cela entraîne régulièrement des comptes rendus négatifs dans les médias étrangers.

Risque

Le risque lié au scénario décrit est comparé aux risques des autres scénarios analysés dans une matrice des risques (voir ci-dessous). La probabilité d'occurrence y est saisie comme une fréquence (une fois tous les x ans) sur l'axe des y (échelle logarithmique) et l'ampleur des dommages est agrégée et monétarisée en CHF sur l'axe des x (échelle logarithmique également). Le produit de la probabilité d'occurrence et de l'ampleur des dommages représente le risque lié à un scénario. Plus un scénario se situe en haut à droite de la matrice, plus le risque est élevé.



Bases juridiques

Constitution	<ul style="list-style-type: none">– Articles 76 (Eaux) et 104 (Agriculture) de la Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999; RS 101.
---------------------	--

Lois	<ul style="list-style-type: none">– Ordonnance du 20 décembre 2024 sur l'organisation de crise de l'administration fédérale (OCAF); RS 172.010.8.– Loi fédérale du 20 décembre 2019 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi); RS 520.1.– Loi fédérale du 17 juin 2016 sur l'approvisionnement économique du pays (Loi sur l'approvisionnement du pays, LAP); RS 531.– Loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux (LEaux); RS 814.20.– Loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les forêts (Loi sur les forêts, LFo); RS 921.0.
-------------	--

Ordonnances	<ul style="list-style-type: none">– Ordonnance du 2 mars 2018 sur l'État-major fédéral Protection de la population (OEMFP); RS 520.17.– Ordonnance du 19 août 2020 sur la garantie de l'approvisionnement en eau potable lors d'une pénurie grave (OAP); RS 531.32.– Ordonnance du 28 octobre 1998 sur la protection des eaux (OEaux); RS 814.201.– Art. 23 de l'Ordonnance sur la protection de la population (OProP) (modification en cours): au niveau national, il incombe à l'OFEV d'alerter en cas de sécheresse. La Confédération donne des recommandations générales sur le comportement à adopter.
--------------------	--

Informations complémentaires

Au sujet du danger en question

- Bader, Stephan (2004): Die extreme Sommerhitze im aussergewöhnlichen Witterungsjahr 2003. Rapport de travail n° 200. MétéoSuisse, Zurich.
- Bader, Stephan / Devanthéry, Daniel et al. (2004): Canicule de 2003: conséquences pour les eaux (Résumé). Cahier de l'environnement, n° 369. OFEV, OFEG et MétéoSuisse, Berne.
- Conseil fédéral (2016): Gestion des dangers naturels en Suisse. Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 12.4271 déposé par Christophe Darbellay le 14.12.2012. OFEV, Berne.
- Köllner, Pamela / Gross, Carla et al. (2017): Risques et opportunités liés au climat. Une synthèse à l'échelle de la Suisse. Connaissance de l'environnement n° 1706. OFEV, Berne.
- National Centre for Climate Services (NCCS) (2018): CH2018 – Climate Scenarios for Switzerland. Technical Report. NCCS, Zurich.
- OcCC (éd.) (2003): Événements extrêmes et changements climatiques. État du savoir et recommandations de l'OcCC. OcCC, Berne.
- OFEV, 2023: Trockenheit im Sommer 2022
- OFEV, 2021: Effets des changements climatiques sur les eaux suisses
- OFEV, 2019: La canicule et la sécheresse de l'été 2018
- Office fédéral de l'environnement (OFEV) (2016): La canicule et la sécheresse de l'été 2015. Impacts sur l'homme et l'environnement. État de l'environnement n° 1629. OFEV, Berne.
- Office fédéral de météorologie et de climatologie (MétéoSuisse) (2017): Bulletin climatologique 2017. MétéoSuisse, Zurich.
- Plate-forme nationale Dangers naturels (PLANAT) (2018): Gestion des risques liés aux dangers naturels. Stratégie 2018. PLANAT, Berne.
- Schorer, M. (1992). Extreme Trockensommer in der Schweiz und ihre Folgen für Natur und Wirtschaft (vol. 40). Geographica Bernensia.
- Schorer, M. (2000): La Suisse face au changement climatique: Les Sécheresses en Suisse. Rapport de l'atelier. OcCC. Berne.

Au sujet de l'analyse nationale des risques

- Office fédéral de la protection de la population (OFPP) (2026): Dossiers sur les dangers. Catastrophes et situations d'urgence en Suisse 2025. OFPP, Berne.
 - Office fédéral de la protection de la population (OFPP) (2026): À quels risques la Suisse est-elle exposée? Catastrophes et situations d'urgence en Suisse 2025. OFPP, Berne.
 - Office fédéral de la protection de la population (OFPP) (2026): Méthode d'analyse nationale des risques. Catastrophes et situations d'urgence en Suisse 2025. Version 3.0. OFPP, Berne.
 - Office fédéral de la protection de la population (OFPP) (2026): Rapport sur l'analyse nationale des risques. Catastrophes et situations d'urgence en Suisse 2025. OFPP, Berne.
 - Office fédéral de la protection de la population (OFPP) (2023): Liste des dangers. Catastrophes et situations d'urgence en Suisse 2025. 3^e édition. OFPP, Berne.
-

Impressum

Office fédéral de la protection de la population OFPP

Guisanplatz 1B

CH-3003 Berne

risk-ch@babs.admin.ch

www.protpop.ch

www.risk-ch.ch